

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2019



Présidente : Madame BELOTTI Dominique, 1^{ère} Adjointe, suppléante

Membres Présents : M. ROHR – Mme POESY – M. VALSETTI – Mme FRITZ – Mme HERGOTT – M. SEILER – Mme REEB – Mme ZANONI – M. SCHMELTER – Mme MONIER – M. QUEUNIEZ – Mme LIEDECKE – M. BELOTTI N. – Mme CORAZZIN

Excusés : M. TUSCH Roger, Maire (procuration Mme BELOTTI)
M. ZORATTI (procuration M. VALSETTI)
M. MUNSCH

Absente : Mme FRIDRICK

Convocation faite le 17 janvier 2019
Secrétaire de séance : M. BELOTTI Nicolas



Mme BELOTTI excuse M. le Maire, actuellement en convalescence après une hospitalisation au début du mois de janvier.

En ouverture de séance, Madame BELOTTI, estimant que certains aspects du point 5 – Révision allégée du PLU méritent d'être approfondis, informe le Conseil Municipal qu'elle retire ce point de l'ordre du jour.

En cours de réunion, arrivés au point **8 - Ecole de Musique de la Vallée de la Fensch – interventions en milieu scolaire année 2018/2019**, les élus auraient souhaité savoir si d'autres alternatives à la musique pouvaient être proposées. De ce fait, Mme BELOTTI décide de retirer ce point de l'ordre du jour de la présente séance et demande à Mme POESY d'étudier cette question avec les enseignants.

- ♦ -

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 8 NOVEMBRE 2018

Madame BELOTTI propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2018 qui a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2018.

1/2019 : LOTISSEMENT « BERG VI »

✓ AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Au cours des travaux d'aménagement du lotissement « Berg VI », diverses modifications sont intervenues, lesquelles ont entraîné une plus-value au marché de travaux attribué à la Société ELRES RESEAUX. Ces prestations, non prévues au contrat initial s'élèvent à 8 162.40. € H.T.

Par ailleurs, des modifications ont également été apportées en cours de marché sur les lots 1 – Voirie – Assainissement – Eau potable, et 3 – Mobilier urbain – espaces verts, ayant cette fois pour conséquence des moins-values, respectivement de : - 41 569.26 € H.T. et - 12 327.60 € H.T.

.../...

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les avenants suivants :

Lot	Titulaire du marché	Marché initial H.T.	Avenant H.T.	Nouveau montant du marché H.T.
1 – Voirie, assainissement, eau potable	EUROVIA	1 196 324.73	- 41 569.26	1 154 755.47
2 – Réseaux secs	ELRES RESEAUX	279 900.00	8 162.40	288 062.40
3 – Mobilier urbain – Espaces verts	TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT	38 955.62	- 12 327.60	26 628.02

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants et tous actes s'y rapportant.

2/2019 : BATIMENT BIBLIOTHEQUE-PERISCOLAIRE

✓ DEMANDE DE SUBVENTION AMITER

VU la délibération n° 39/2016 du 1^{er} septembre 2016, programmant le projet de construction d'un bâtiment multi-accueil abritant la bibliothèque et le service périscolaire et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de prestation d'assistance technique avec la MATEC ;

VU la délibération n° 35/2018 du 5 juillet 2018, confiant la mission de maîtrise d'œuvre au groupement A.CONCEPT – SECALOR – TECH'FLUIDES – VENATHEC ;

VU le projet présenté, lequel s'élève à 1 796 568.39 € H.T. ;

CONSIDERANT que pour financer ce projet il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt ;

CONSIDERANT que la Commune engagera le projet après s'être assurée que les fonds propres et les aides obtenues des co-financeurs suffiront à le financer ;

CONSIDERANT que la Commune n'a, à ce jour, sollicité aucune aide AMITER sur la période 2015-2020,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque municipale et le service périscolaire, tel que présenté, pour un montant total de 1 796 568.39 € H.T.

DEMANDE le concours du Conseil Départemental.

DECIDE d'adhérer au dispositif AMITER 2015-2020.

SOLLICITE une subvention de 600 000.00 € au titre de l'AMITER.

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Travaux	1 406 268.39	AMITER	600 000.00
Réseaux	50 000.00	Conseil Régional	100 000.00
Maîtrise d'œuvre	143 000.00	CAF	200 000.00
Etudes et contrôles	55 300.00	DRAC	280 000.00
Aléas	90 000.00	Fonds propres	616 568.39
Dommage-ouvrage	52 000.00		
TOTAL	1 796 568.39	TOTAL	1 796 568.39

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention AMITER avec le Conseil Départemental de la Moselle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3/2019 : BATIMENT BIBLIOTHEQUE-PERISCOLAIRE

✓ DEMANDES DE SUBVENTIONS

VU la délibération n° 39/2016 du 1^{er} septembre 2016, programmant le projet de construction d'un bâtiment multi-accueil abritant la bibliothèque et le service périscolaire et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de prestation d'assistance technique avec la MATEC ;

VU la délibération n° 35/2018 du 5 juillet 2018, confiant la mission de maîtrise d'œuvre au groupement A.CONCEPT – SECALOR – TECH'FLUIDES – VENATHEC ;

VU le projet présenté, lequel s'élève à 1 796 568.39 € H.T. ;

CONSIDERANT que pour financer ce projet il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt ;

CONDISERANT que la Commune n'engagera le projet qu'après s'être assurée que les fonds propres et les aides obtenues des co-financeurs suffiront à le financer ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque et le service périscolaire, tel que présenté, pour un montant total de 1 796 568.39 € H.T.

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter toutes aides permettant le financement de cette opération (Conseil Régional, DRAC, ...).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

4/2019 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 375.00 € à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de RICHEMONT.

5/2019 : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

CONSIDERANT que le budget du CCAS est composé en majeure partie d'une subvention communale, laquelle lui permet de couvrir ses dépenses.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention d'un montant de 6 000.00 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

6/2019 : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SIGNEE AVEC LA CAF

VU la délibération n° 26/2018 du 24 Mai 2018 créant un accueil « mercredis éducatifs » à compter de la rentrée 2018 pour les enfants âgés de 3 ans révolus à 11 ans ;

CONSIDERANT l'avenant proposé par la CAF de la Moselle destiné à prendre en compte cet accueil dans la convention d'objectifs et de financement, et donnant droit au versement de la subvention dite bonification « Plan mercredi »,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement tel que proposé par la CAF.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant en tant que représentant de la Commune.

7/2019 : CENTRE INTERENTREPRISES DE SANTE AU TRAVAIL (C.I.S.T.)

✓ AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

VU la délibération n° 57/2016 du 17 novembre 2016, acceptant de signer une convention avec le C.I.S.T. pour assurer la surveillance médicale des agents communaux,

VU ladite convention et notamment son article 8,

VU l'avenant présenté par le C.I.S.T., lequel vise à augmenter la cotisation annuelle et à modifier le montant de l'indemnité versée en cas d'absence d'un agent au rendez-vous fixé,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer en tant que représentant de la Commune.

8/2019 : CONVENTION AVEC L'EHPAD « LES OPALINES » POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE DEVERSEMENT DES EAUX PLUVIALES

VU le projet de convention acceptant le déversement des eaux pluviales de l'EHPAD « les Opalines » et fixant les modalités d'entretien des ouvrages situés sur la parcelle communale,

CONSIDERANT la présence d'une zone humide, située en contrebas de cet établissement, sur une parcelle communale, laquelle a été référencée par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin ferrifère de Lorraine,

CONSIDERANT que pour permettre l'alimentation en eau de la zone humide à préserver, il convient de récupérer les eaux pluviales de l'établissement situé en amont,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention tel que présentée.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer en tant que représentant de la Commune.

9/2019 : INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014,

CONSIDERANT l'obligation d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE des décisions prises et qui sont les suivantes :

Les marchés suivants ont été attribués :

- ✓ Vêtement et matériel pour policier municipal
 - FROHMAN NEW CO. pour 194.56 € H.T.
- ✓ Remplacement de pièces défectueuses sur des chaudières au lotissement séniors
 - ENERLOR pour 1 103.56 € H.T.
- ✓ Travaux de maçonnerie murette place de l'Eglise
 - JLR Bâtiment pour 780.00 € H.T.
- ✓ Contrat de maintenance des portes électriques, mairie, atelier et rideau Salle St Jacques
 - PORTALP pour 1 350.00 € H.T.
- ✓ Achat de fuel pour Pépinville
 - SCHEIL pour 5 483.31 € H.T.
- ✓ Réparation d'une signalisation « piétons » route Nationale
 - CITEOS pour 442.81 € H.T.
- ✓ Réfection d'enrobés route Nationale
 - ELRES RESEAUX pour 1 500.00 € H.T.
- ✓ Sortie à Metz des enfants du service périscolaire (transport)
 - CARS NIMESKERN pour 227.28 € H.T.
- ✓ Fabrication et fourniture de 4 gardes corps suite au sinistre route Nationale
 - CME pour 2 100.66 € H.T.
- ✓ Supervision d'un technicien lors des sondages rue du Moulin
 - AIR LIQUIDE pour 2 250.00 € H.T.
- ✓ Courroie pour tondeuse
 - LEMAT SERVICES pour 109.98 € H.T.
- ✓ Réparation du tracteur
 - LEMAT SERVICES pour 280.00 € H.T.
- ✓ Dépannage de l'épareuse
 - LEMAT SERVICES pour 1 288.95 € H.T.
- ✓ Réparation de la lame de déneigement
 - LEMAT SERVICES pour 58.00 € H.T.

- ✓ Spectacles pour les scolaires à la Bibliothèque
 - WIEMAR Mireille pour 300.00 € H.T.
 - ✓ Achat de fournitures d'entretien pour les bâtiments communaux
 - TOUSSAINT pour 483.43 € H.T.
 - ✓ Achat d'un four pour le service périscolaire
 - TECHNAL pour 6 025.00 € H.T.
 - ✓ Réparation de la régulation du chauffage de la MJC
 - ENERLOR pour 1 931.69 € H.T.
 - ✓ Visiophone pour le groupe scolaire
 - VEORIS TECHNOLOGIES pour 1 290.00 € H.T.
 - ✓ Réglages et calages de fenêtres et remplacement d'un moteur au lotissement séniors
 - DIRECT FENETRES pour 1 200.00 € H.T.
 - ✓ Réfection d'enrobés route Nationale
 - ELRES RESEAUX pour 2 300.00 € H.T.
 - ✓ Contrat de maintenance des ordinateurs de la bibliothèque et du service enfance
 - JCD GROUPE pour 1 040.00 € H.T.
 - ✓ Achat d'un banc pour le cimetière
 - ALTRAD pour 170.00 € H.T.
 - ✓ Achat de corbeilles urbaines
 - MEFRAN pour 1 500.00 € H.T.
 - ✓ Achat de tables et bancs pour la forêt
 - MEFRAN pour 2 635.00 € H.T.
 - ✓ Réparation des portes électriques de la mairie et de l'atelier
 - PORTALP pour 1 997.20 € H.T.
 - ✓ Vérification des installations électriques du groupe scolaire
 - SOCOTEC pour 450.00 € H.T.
 - ✓ Isolation par l'extérieur de l'immeuble d'habitation 2-4, rue des Jardins
 - PEINTURES DELESSE pour 78 914.50 € H.T.
 - ✓ Achat de fuel pour Pépinville
 - SCHEIL pour 4 667.36 € H.T.
 - ✓ Contrat d'entretien des chaufferies des bâtiments communaux
 - ENERLOR pour 6 975.00 € H.T.
 - ✓ Achat de balises pour le lotissement « Berg VI »
 - TONIAZZO pour 504.00 € H.T.
 - ✓ Transport des enfants du centre aéré février 2019 pour une sortie dans les Vosges
 - LCN VOYAGES pour 718.20 € H.T.
 - ✓ Réparation de la chaudière de la salle Sécheret
 - ENERLOR pour 283.98 € H.T.
-

INFORMATIONS DIVERSES :

Budget primitif 2019 : M. VALSETTI rappelle aux présents que nous sommes actuellement en pleine période de préparation budgétaire. Si des besoins ou des idées se font sentir, c'est le moment d'en faire part aux adjoints concernés.

Cimetière communal : Mme FRITZ demande s'il est possible de remplacer les cailloux sur les cheminements du cimetière par de l'enrobé. Ceci pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de pouvoir circuler dans les allées. M. ROHR lui répond que cette demande est à étudier, mais uniquement pour les allées principales car celles situées devant les tombes sont parfois appelées à être ouvertes lors des inhumations.

La séance est levée à 19 h 58.

PAROLE AUX PERSONNES PRESENTES :

Des riverains de la placette du Weiher souhaitent s'exprimer sur les travaux réalisés depuis peu sur cette placette.

Ils déplorent que cet aménagement ait été réalisé sans concertation des utilisateurs, bien qu'ils comprennent qu'il faille trouver des solutions pour empêcher les jeunes de se regrouper sur ce site devenu sensible. Mais supprimer des stationnements risque à leurs yeux de créer d'autres problèmes, notamment liés à la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite essentiellement. Ils expliquent que les places supprimées obligent les véhicules à se garer devant les habitations dans les rues et sur les trottoirs, réduisant considérablement la largeur de ces derniers et obligeant les utilisateurs à circuler sur la route. Par ailleurs, à certains endroits, la végétation des propriétés privées dépasse largement sur le trottoir qui devient inutilisable. Ils estiment que d'autres solutions existent et présentent un plan d'aménagement différent de ce qui a été réalisé.

Après les avoir entendu, M. VALSETTI répond à leurs revendications et leur précise notamment :

- s'agissant des travaux réalisés : il y avait urgence car le site est dangereux (pour exemple le car-jacking survenu courant janvier 2019, sans oublier les évènements de cet été). Il fallait donc trouver une solution ;
- s'agissant des places de stationnement, Mme BELOTTI, chargée de la sécurité routière va s'atteler à mettre en place un règlement de voirie reprenant dans toutes les rue de la Commune la réglementation en termes de stationnement, de vitesse et de circulation. Néanmoins, le plan communiqué ce soir aux élus sera étudié et les intéressés seront informés de la suite qui sera donnée.
- s'agissant de la végétation qui déborde sur les trottoirs, les personnes concernées seront contactées et il leur sera demandé de se conformer à la réglementation.
- s'agissant des caméras, leur installation sera réalisée après les travaux d'aménagement de la fibre optique pour pouvoir bénéficier de cette technologie. Mais une telle installation présente un coût financier important, aussi, ce programme sera réalisé sur plusieurs exercices.
- enfin, il sera demandé à la police municipale de durcir le ton ; la police doit faire son travail.

Mme BELOTTI rappelle également que la Commune a aménagé le Paquis du Moulin pour les jeunes, mais ces derniers ne veulent pas s'y rendre. Il lui est répondu que ce lieu ne leur est pas adapté car ils sont obligés de laisser leurs voitures sur le parking et de marcher un peu et ils s'y refusent.

Un riverain, représentant également les habitants du lotissement séniors, se plaint des rassemblements de jeunes sur le parking du lotissement et demande à ce que celui-ci soit fermé. Il ne comprend pas pourquoi des travaux ont été réalisés sur la placette du Weiher sans se soucier du lotissement séniors. Il informe que les problèmes s'intensifient sur ce site et dit ne plus vouloir passer le même été que les précédents.

M. VALSETTI lui répond qu'il n'est pas possible de fermer tous les parkings de la Commune. Par ailleurs, les élus sont amenés à faire des choix et de prioriser les actions en fonction des évènements. Pour le moment, les élus n'ont pas de solution concrète, mais là encore, il va être demandé à la police municipale d'agir plus durement.

M. QUEUNIEZ précise quant à lui que les travaux de la place du Weiher ont pu être réalisés rapidement et à un coût moindre. Il était donc facile de les mettre en œuvre.

La discussion se termine à 20 H 26. Les élus ont entendu ces administrés et vont étudier le problème.
